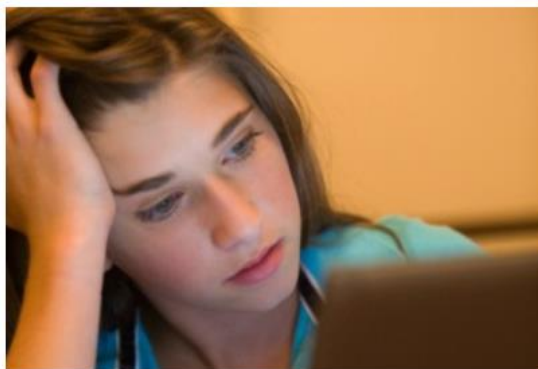


Journée nationale contre le harcèlement

Et le cyberharcèlement, c'est quoi ?



«Le cyberharcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ».»

Parce que les nouveaux moyens de communication sont de plus en plus présents dans la vie des collégiens (téléphones portables, réseaux sociaux, tchats, etc.), le harcèlement entre élèves existe aussi en dehors du collège, des établissements scolaires, et peut prendre la forme de cyberharcèlement (intimidations, insultes, moqueries, propagation de rumeurs, etc.)

Soyons tous vigilants !

Dire Non au harcèlement !

Découvrez toutes les informations, conseils et ressources pour faire face aux situations de harcèlement en milieu scolaire.

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>

Si vous avez besoin de conseils complémentaires :

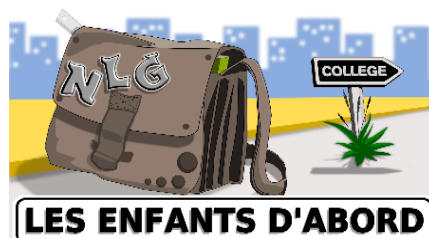
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Si le harcèlement à lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 3018

Nous sommes à vos côtés : parlons-en !

N'hésitez pas à en parler aux représentants de parents de votre association de parents d'élèves : « Les Enfants d'Abord »



Pour nous contacter: association@lesenfantsdabordnlg.fr
college@lesenfantsdabordnlg.fr

Et retrouvez-nous sur : <https://www.lesenfantsdabordnlg.fr/>